

D'octroyer le contrat de déneigement de la gare à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 69 \$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 60 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec gratte sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 7 775 \$ et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Adoptée

2013-12-242

Achat d'une gratte pour la voirie

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser l'achat d'une gratte d'une valeur maximale de 13 500 \$, avant taxes, pour la voirie. Les sommes pour payer cet achat seront prises à même le surplus.

Adoptée

Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h55.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
et secrétaire-trésorière